



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Didier PRAT
Téléphone : 04.71.63.85.42
Mail : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 17 - EV/DP/NF - 117

Objet : Révision de la carte communale –
Commune de MILHARS

URBA2D
Monsieur CHARRUYER Sébastien
Rue de Bezelles
ZA de Roumagnac
81600 GAILLAC

Aurillac, le 13 juin 2017

Monsieur,

Suite à votre courrier du 9 mai 2017 concernant la révision de la carte communale, j'ai l'honneur de vous informer que la commune de MILHARS est incluse dans l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Agneau de l'Aveyron", "Canard à foie gras du Sud Ouest", "Comté Tolosan", "Jambon de Bayonne", "Porc du Sud Ouest" et "Veau d'Aveyron et du Ségala".

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,
La Déléguée Territoriale

Emmanuelle VERGNOL

Copie : DDT 81

INAO - Délégation Territoriale Auvergne-Limousin

SITE D'AURILLAC - VILLAGE D'ENTREPRISES
14 AVENUE DU GARRIC - 15000 AURILLAC
TEL : 04 71 63 85 42 / www.inao.gouv.fr